

▶▶F[™] COMPTE RENDU CAPD 5 JUIN 2014

- Lecture déclaration préalable du SNUipp-FSU. Pas de déclaration de la part du SE
- Approbation des comptes rendus

• Bénéficiaires de l'obligation d'emploi - BOE

Aucun document à ce sujet

La loi oblige l'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 5 % de l'effectif total. L'éducation Nationale doit s'y conformer.

2 candidatures émanant de travailleurs handicapés hors éducation nationale sont recevables, 1 seul avis favorable. La collègue sera inscrite et formée à mi-temps à l'ESPE.

• Demandes de disponibilité, détachement et réintégration

Position du SNUipp: le SNU souhaite que les demandes soient toutes accordées

Réponses du DASEN:

Toutes les demandes de disponibilité (35 renouvellements et 6 nouvelles demandes) sont accordées, la seule demande de réintégration est acceptée sous réserve du résultat de la visite médicale.

Toutes les demandes de détachement (11 renouvellements) sont accordées, les 3 demandes de réintégration aussi. 2 nouvelles demandes.

Des accords de détachement sont encore à l'étude.

• Demandes allégement de service

12 demandes dont 7 renouvellements

Position du Snuipp : le Snuipp souhaite que les demandes soient toutes accordées

Réponse du DASEN :

Mr MEYER (médecin conseil) donne 12 avis défavorables. Le DASEN, conformément à la demande du SNUipp, a donc demandé l'avis de l'assistante sociale sur des paramètres sociaux.

8 sont accordées, 4 refus. Des solutions (hors allègements de service) seront proposées aux collègues ne pouvant bénéficier de ce droit-là.

Le SNU rappelle que les textes prévoient des allégements pouvant aller jusqu'à 30%. Nous demandons que tous les allégements soient étendus à 30% en réfléchissant à la libération d'1/2 journée supplémentaire. Le DASEN indique que cette possibilité pourra être envisagée en fonction des possibilités des circonscriptions.

• Demandes de temps partiel

180 demandes (nombre stable)

110 demandes à 75 %

70 demandes à 50 % dont 5 annualisations

29 demandes de réintégration à temps plein

Position du Snuipp : le Snuipp souhaite que toutes les demandes soient accordées.

<u>Réponses du DASEN</u>: toutes les demandes sont accordées. Seule une demande de 1/2 temps annualisé pose problème par manque de possibilité de couplage. La question sera traitée lors du GT du 12 juin.

• Demandes INEAT/EXEAT

<u>Position du Snuipp</u>: le Snuipp demande que tous les INEAT/EXEAT demandés par les collègues soient accordés. Concernant les INEAT/EXEAT des PES, le Snuipp rappelle qu'ils doivent être prioritaires comme le DASEN s'y était engagé l'an dernier.

Réponses du DASEN : accord de principe sous réserve de l'accord de l'autre département.

Cas des PES: 1 échange est possible avec le Doubs et 1 échange est validé pour la Haute-Saône

• Postes à profil avec nomination hors barème

<u>Position du Snuipp</u> : le SNUipp-FSU réaffirme son désaccord avec le principe et demande à nouveau que les collègues soient nommés au barème.

Le SNU rappelle que depuis plusieurs années des collègues non formés sont favorisés par l'administration aux dépens de ceux possédant la formation correspondant au poste à profil ou ayant une expérience solide sur la question. Il s'interroge sur la pertinence des attentes des commissions et demande au Dasen de justifier ses choix d'un point de vue institutionnel.

Les postes à profil restés vacants feront l'objet d'un nouvel appel à candidature.

Les éléments supplémentaires portés à la connaissance de la commission paritaire, ont amené le DASEN à revoir l'avis défavorable attribué par la commission d'entretien à une collègue. Le SNUipp se félicite de cette décision qui a permis enfin, et pour la première fois sur ce genre de postes que le barème, seul garant de l'équité et de la transparence de traitement, soit respecté.

Cette prise en compte de nos demandes réitérées est pour nous une belle victoire face à la gestion managériale que subit l'école de la nation.

• Demandes d'intégration des instituteurs dans le corps PE

7 candidats pour 3 intégrations.

Tableau avancement à la Hors classe des PE

Le contingent est de 40 promotions. Le SNUipp continue de faire le choix de ne pas publier la liste des collègues promus. Nous contacter.

Mouvement

<u>Position du Snuipp</u>: nous déplorons la difficulté à changer de poste, le mouvement est bloqué et ne permet plus aux jeunes collègues d'obtenir un poste à titre définitif avant de nombreuses années. Les suppressions de postes, la multiplication des postes à profil de ces dernières années rendent le mouvement compliqué.

A la demande du SNUipp des chaines de nomination sont effectuées en séance afin de permettre la nomination du plus grand nombre à la phase principale. (Libération du poste des Rousses...)

Questions diverses du SNUipp

 AVS et CDI: cela concerne les AVS ayant fait leur 2 fois trois ans. Attente de la présentation du texte devant le parlement.

Pour les contrats finissant en juin, une solution sera prévue. Pour 2014/2015, 4 personnes seraient concernées.

- Rapports d'inspection en attente : l'administration avoue en avoir égaré quelques-uns et s'engage à les transmettre aux collègues le plus rapidement possible.
- La situation de l'IME du Bonlieu à Dole et de St Claude ont été évoquées (départ des titulaires). L'équipe ASH s'engage à suivre le dossier.

Les commissaires paritaires